

Demande de prestations | Accueil de loisirs & mercredis

Cette aide concerne la fréquentation par votre enfant de l'accueil de loisirs de Rives-du-Loir-en-Anjou, les mercredis et pendant les vacances.

Vous êtes éligible :

- si votre enfant est domicilié et scolarisé sur la commune,
- en fonction de votre quotient familial.

Votre quotient familial	Aide par jour et par enfant
Inférieur à 499	7,18 €
Entre 500 et 799	9,19 €
Entre 800 et 1000	9,21 €

Aide limitée à 17 mercredis et 25 jours de vacances par année scolaire.

Civilité Madame Monsieur

Nom **Prénom**

Adresse 49140 Rives-du-Loir-en-Anjou

Téléphone **Mail**

Je demande à bénéficier des prestations « centre de loisirs et mercredis » accordées par le Centre Communal d'Action Social de Rives-du-Loir-en-Anjou et certifie sur l'honneur que :

- Mon dernier **quotient familial** est de
- Mon enfant a bien participé aux activités dans les conditions suivantes :

Nom/Prénom de l'enfant	Nombres de jours	Coût des mercredis	Coût du centre de loisirs	Aide perçue (CAF, C.E...)

Les soussignés certifient exacte la présente déclaration et reconnaissent avoir été informés que toute déclaration inexacte ou incomplète exposera son auteur à l'exclusion totale et immédiate du bénéfice de l'aide (refus de versement et/ou recouvrement des sommes déjà perçues) sans préjudices d'éventuelles poursuites judiciaires en cas de manœuvres frauduleuses.

A Rives-du-Loir-en-Anjou,

Signature

Date

Pièces à joindre obligatoirement :

- Dernière attestation de quotient familial
- Facture de l'accueil de loisirs et/ou mercredi
- Justificatifs des aides complémentaires perçues pour le ou les séjours : bons vacances CAF, MSA, CE
- RIB